



Je ne sais pas quoi faire par la suite....

Par **Massilienne**, le **08/04/2010 à 08:39**

Bonjour,rnrnj'avais déjà posté un message il y a moins de deux mois.rnrnJe racontais que apres un oubli de renouvellement de titre de séjour, j'avais eu mon passeport qui était également périmé. Après deux mois, j'ai ré-obtenu mon passeport. Mon dossier de préfecture complet, j'étais sur la route pour allé le déposé. Par manque de chance, je me suis fait contrôlé par la police. Vu que mon titre de séjour n'était plus valable, ils ont essayé de contacter la préfecture. Sans une réponse de leur part, is m'ont amené en garde a vue. C'est le jour suivant qu'ils ont émis une OQTF à mon encontre. (vous ne trouvez pas ca bizarre, alors que ca faisait 3 mois que j'étais sans titre de séjour...bref!) C est a ce moment qu il m ont emmené en centre de retention, puis je suis passé devant le juge des libertés (ou je suis ressortis) et devant le tribunal administratif (ou ils m ont refusé de délivré un titre de séjour). rnrnDepuis ca, j'ai fait des démarches aupres des associations, aupres de députés, auprès des maires, des assistant parlementaires... tous me disant de me marier!rnrnrnrnDepuis ce week end enfin, je me suis marié! rnrnrnrnMaintenant j'aimerais savoir [s]**quelles démarches dois-je faire?**[/s]rnrnrnrnMERCI DE ME REPONDRE AU PLUS VITE!rnrnCordialement

Par **didier**, le **08/04/2010 à 10:33**

je pas bien compris. vous avez quoi comme titre sejour avant??et il faut bien expliqué.....

Par **Massilienne**, le **08/04/2010 à 10:46**

un titre de séjour etudiant

Par **didier**, le **08/04/2010** à **11:14**

est ce que la tribunal administratif a annulé le oqtf ou non ??? et si non ce quoi comme motif et d'après votre message vous avez des recherches sur ce sujet rnrnles députés ils ont rien changes dans les procédures.?? pour votre question .moi je fait déjà de démarche .mais je cherche toujours des solutions d'après ce que je connais honnetement c'est le mariage ou parent d'un enfant français .après ya aussi pas mal de chose comme les études pacs un cdi mais toute c'est element sont pas garantie paraport au mariage ou un enfant français.

Par **Massilienne**, le **08/04/2010** à **11:16**

excusez moi, je suis déjà marié depuis ce week end, sinon, je n'ai pas tout compris...

Par **didier**, le **08/04/2010** à **11:21**

6 mois après le mariage vous pouvez demander carte vpf bon courage.rnrnrnrnvous avez pas compris mon message c'est paraport votre message n1

Par **Massilienne**, le **08/04/2010** à **11:23**

d'accord merci, mais en attendant je reste sans-papiers????

Par **didier**, le **08/04/2010** à **11:37**

sans papiers mais pas sans droit, ça va venir il faut la patience moi ça fait 3 ans sans papiers.et je risque que je reste plus mais c'est la vie comme dit l'exemple après le mauvais temps il y a le beau temps.c'est nos dictature disparaître ont est bien que chez nous!!!!

Par **zidi charfedine**, le **08/04/2010** à **11:48**

demande de travail

Par **zidi charfedine**, le **08/04/2010** à **11:50**

demande de travail